Image not found or type unknown

Prime sur objectif annuelle et rupture conventionnelle

Par **Nouvellevie**, le **08/12/2019** à **22:58**

Bonjour, je suis en train de négocier une rupture conventionnelle avec mon employeur. Je suis cadre salariée depuis 10 ans. J ai juste demandé dans ce cadre le minimum d indemnité légale ma prime annuelle sur objectifs et ma prime qualitative prévue dans mon contrat de travail versée au 31 mars de l année n+1..date à laquelle je le propose de quitter l entreprise. Mon drh souhaite déduire de mes primes le montant de l indemnité légale de rupture. En as t il le droit ? Mes primes contractuelles peuvent elles faire partie de la negociation. Et surtout si je refuse peut il me refuser la rupture pour cette raison ? Merci par avance de votre retour et pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés